Brest MÉTROPOLE

BREST CLIMAT ÉNERGIES « LE TEMPS EST À L'ACTION »

à vélo

CARTE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

WAR VARC'H-HOUARN E BREST MEURGÊR

SE DÉPLACER À VÉLO TOUTE L'ANNÉE À BREST ? C'EST POSSIBLE !

Et même recommandé ! Le vélo est propre, rapide, silencieux, économique et offre l'occasion d'une activité physique modérée, excellente pour la santé.

Bien sûr, notre territoire est plutôt vallonné et il faut composer avec d'autres usagers de l'espace public. Mais ici, on n'a pas froid aux yeux, et de nombreux aménagements existent pour faciliter vos déplacements en toute sécurité !

Cette nouvelle édition s'est enrichie des chemins accessibles aux vélos pour vous faire découvrir d'autres opportunités de promenade ou des raccourcis pour vos itinéraires du quotidiens. Soyez toujours prudent et… **Bonne route !**

Brest MÉTROPOLE
Direction des mobilités
Tél. 02 98 33 50 50
brest.fr

bapav
Association Brest À Pied & À Vélo
19 rue Bruat, 29200 Brest
Tél. 09 81 62 70 20
bapav.org

bibus
33 avenue Clemenceau
29200 Brest
Tél. 02 98 80 30 30
bibus.fr

LE TRI + FACILE

PRÉFET DU FINISTÈRE Liberté Égalité Fraternité

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.

Si vous souhaitez contribuer à l'enrichissement de cette carte, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques **(mobilites@brest-metropole.fr)**

Retrouvez la carte en téléchargement, ainsi que nos conseils pour bien se déplacer à vélo, sur brest.fr

Conception graphique : dynamo+ - Mise à jour : … bigbang.fr - Brest Métropole - Édition 2026

AMÉNAGEMENTS

Aménagements hors chaussée (piste cyclable, Voie verte, allée piétonne…)
- À double sens
- À sens unique

Aménagements sur la chaussée (bandes cyclables, couloir bus, voie sans issue sauf vélo…)
- À double sens
- À sens unique
- Contre-sens réservé aux vélos

Chemins accessibles aux Vélos Tout Chemin (VTC ou VTT)*

Respectez la priorité des piétons, modérez votre vitesse si besoin
- Chemin large - croisement normal
- Chemin étroit - croisement difficile
- Chemin difficile - VTT recommandé

Zones de circulation apaisée
- Zone 30, aire piétonne et zone de rencontre

*Condition de circulation parfois difficile selon la météo

ÉQUIPEMENTS

- Mairie - Hôtel de ville
- Hôpital - Clinique
- Office de tourisme
- Camping
- Auberge de jeunesse
- Enseignement secondaire et supérieur
- Équipement culturel
- Équipement sportif
- Équipement nautique
- Piscine
- Toilettes publiques

MOBILITÉS

- Tramway et BHNS
- Téléphérique
- Train
- Aéroport
- Gare maritime
- Gare routière
- Gare SNCF
- Aire de covoiturage
- Boutique Bibus
- Station Vélo Zef
- Réparateurs et revendeurs vélo
- Parking vélo sécurisé (accès avec abonnement Vélo)
- Station auto-réparation vélo

ITINÉRAIRES JALONNÉS

- Brest métropole
- Véloroute n°45 «La Littorale»
- Véloroute des Abers
- Plougastel à vélo (un seul sens jalonné)

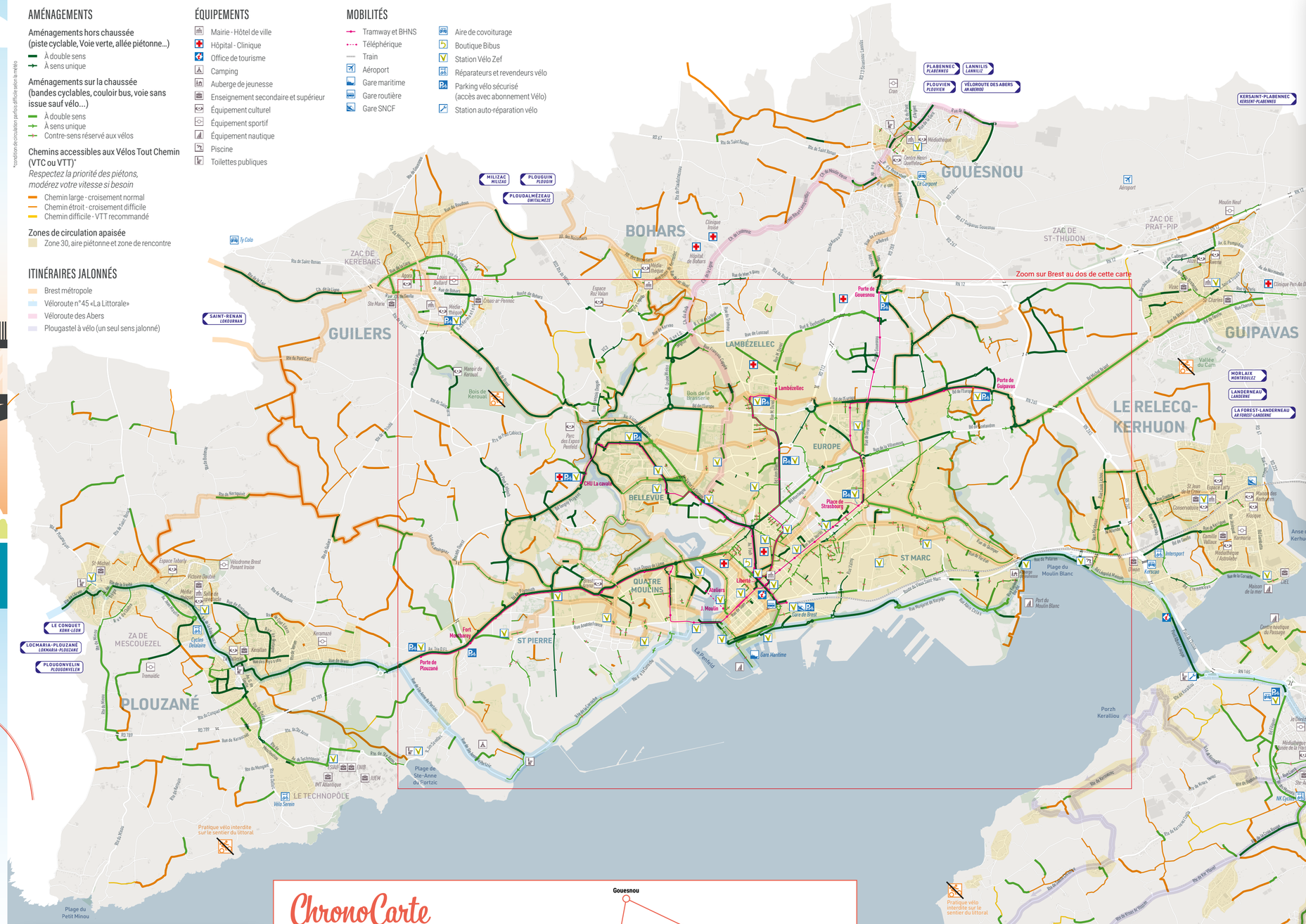

Plusieurs modes de transport POUR UN SEUL TRAJET

STATIONNEMENT VÉLO

Des parkings à vélos couverts et sécurisés situés à proximité des poles d'échange multimodaux sont ouverts aux utilisateurs du réseau Bibus disposant d'une carte Korrigo avec un abonnement Parking Vélo activé.

Un titre occasionnel est accessible avec le m-ticket ou par Carte Bancaire.

Les principaux équipements et lieux publics sont équipés d'arceaux pour accrocher les vélos.

VÉLO + BUS

Dans les bus, seuls les vélos pliants sont acceptés, à toute heure.

VÉLO + TRAIN

Embarquer son vélo dans les TER Bretagne, c'est gratuit et sans réservation.

En été, BreizhGo demande une réservation payante des embarquements de vélo dans les TER afin de garantir une place aux vélos des voyageurs. Renseignez-vous en gare ou sur internet au préalable (breizhgo.bzh).

VÉLO + COVOITURAGE

Pour rejoindre un lieu de rendez-vous, pensez à utiliser OuestGo pour trouver des covoiturageurs (ouestgo.fr).

VÉLO + TRAM OU TÉLÉPHÉRIQUE

Dans le tram ou le téléphérique, l'embarquement des vélos est autorisé aux horaires suivants :

- **du lundi au vendredi :** de 5 h à 6 h 30, de 9 h 30 à 11 h 30, de 14 h 30 à 16 h 30 et au-delà de 19 h 30,
- **le samedi :** de 5 h à 11 h 30 et au-delà de 19 h 30,
- **le dimanche et les jours fériés :** toute la journée.

Les vélos doivent être maintenus immobilisés, sans gêner l'accès aux couloirs et valideurs. **Les vélos pliants sont acceptés à toute heure.**

ChronoCarte

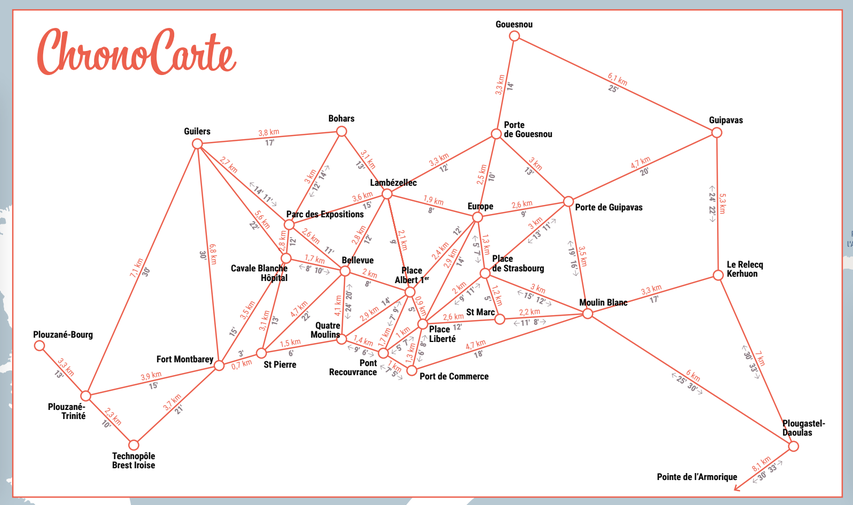

Les services vélo

VÉLOZEF

Le service de vélo à assistance électrique (VAE) en libre-service.
Découvrez les stations et les modalités sur bibus.fr

Installez l'application sur votre mobile pour utiliser le service (nécessite une carte bancaire pour le paiement).

VÉLOCIBUS

Vélocibus est un système de location longue durée (3, 6 ou 12 mois) de vélos à assistance électrique. Vélocibus propose désormais des vélos-cargos, des long-tail et des vélos pliants à la location.
Renseignements : boutique Bibus / bibus.fr

-50 % Salariés, vous avez droit à la prise en charge de la moitié de l'abonnement par votre employeur.

Jalonnement

Des panneaux de jalonnement sont mis en place sur le territoire de Brest métropole. Ces « panneaux verts » n'indiquent pas nécessairement le chemin le plus court, mais des itinéraires futés, balisés, privilégiant le trajet le plus sécurisé et adapté aux cyclistes.

BREST-PORTS BREST-PORZHIOÙ — BREST-CENTRE BREST-KREIZ-KÊR

Parmi ces jalonnements, des itinéraires spécifiques existent : la Véloroute n°45 «La Littorale», la Véloroute des Abers et Plougastel à Vélo (jalonné sur un seul sens).

Pratique V.T.T.

Un certain nombre de circuits sont balisés par les clubs locaux de VTT se renseigner auprès d'eux.

La pratique est interdite sur quelques secteurs naturels protégés - respectez la signalisation.

Balisage :

VTT interdit sur le secteur naturel protégé

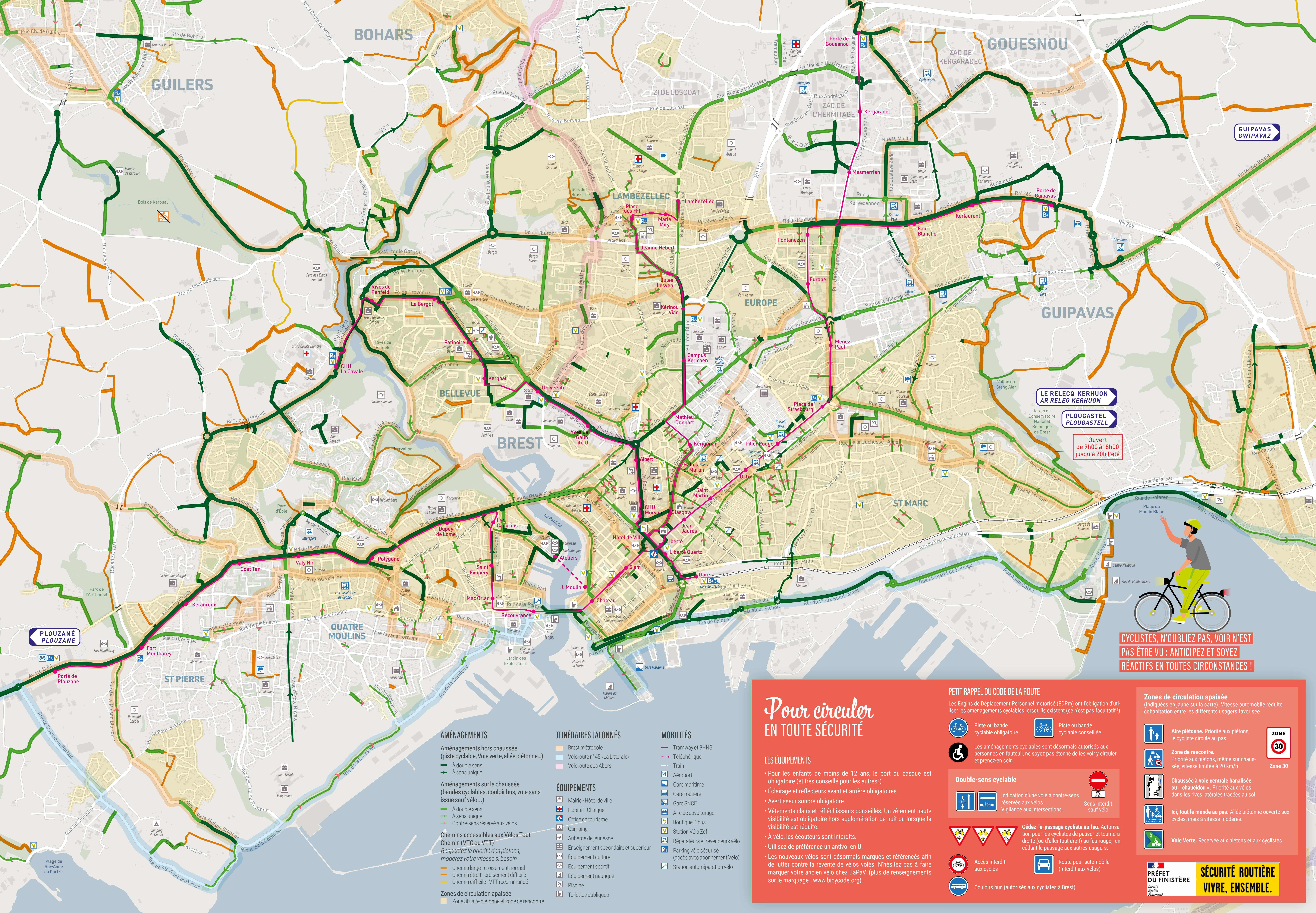

AMÉNAGEMENTS

Aménagements hors chaussée (piste cyclable, Voie verte, allée piétonne...)
- À double sens
- À sens unique

Aménagements sur la chaussée (bandes cyclables, couloir bus, voie sans issue sauf vélo...)
- À double sens
- À sens unique
- Contre-sens réservé aux vélos

Chemins accessibles aux Vélos Tout Chemin (VTC ou VTT)*
Respectez la priorité des piétons, modérez votre vitesse si besoin
- Chemin large - croisement normal
- Chemin étroit - croisement difficile
- Chemin difficile - VTT recommandé

Zones de circulation apaisée
- Zone 30, aire piétonne et zone de rencontre

ITINÉRAIRES JALONNÉS

- Brest métropole
- Véloroute n°45 «La Littorale»
- Véloroute des Abers

ÉQUIPEMENTS

- Mairie - Hôtel de ville
- Hôpital - Clinique
- Office de tourisme
- Camping
- Auberge de jeunesse
- Enseignement secondaire et supérieur
- Équipement culturel
- Équipement sportif
- Équipement nautique
- Piscine
- Toilettes publiques

MOBILITÉS

- Tramway et BHNS
- Téléphérique
- Train
- Aéroport
- Gare maritime
- Gare routière
- Gare SNCF
- Aire de covoiturage
- Boutique Bibus
- Station Vélo Zef
- Réparateurs et revendeurs vélo
- Parking vélo sécurisé (accès avec abonnement Vélo)
- Station auto-réparation vélo

Pour circuler EN TOUTE SÉCURITÉ

LES ÉQUIPEMENTS

- Pour les enfants de moins de 12 ans, le port du casque est obligatoire (et très conseillé pour les autres !).
- Éclairage et réflecteurs avant et arrière obligatoires.
- Avertisseur sonore obligatoire.
- Vêtements clairs et réfléchissants conseillés. Un vêtement haute visibilité est obligatoire hors agglomération de nuit ou lorsque la visibilité est réduite.
- À vélo, les écouteurs sont interdits.
- Utilisez de préférence un antivol en U.
- Les nouveaux vélos sont désormais marqués et référencés afin de lutter contre la revente de vélos volés. N'hésitez pas à faire marquer votre ancien vélo chez BaPaV. (plus de renseignements sur le marquage : www.bicycode.org).

PETIT RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE

Les Engins de Déplacement Personnel motorisé (EDPm) ont l'obligation d'utiliser les aménagements cyclables lorsqu'ils existent (ce n'est pas facultatif !)

Piste ou bande cyclable obligatoire

Piste ou bande cyclable conseillée

Les aménagements cyclables sont désormais autorisés aux personnes en fauteuil, ne soyez pas étonné de les voir y circuler et prenez-en soin.

Double-sens cyclable

Indication d'une voie à contre-sens réservée aux vélos. Vigilance aux intersections.

SAUF

Sens interdit sauf vélo

Cédez-le-passage cycliste au feu. Autorisation pour les cyclistes de passer et tournerà droite (ou d'aller tout droit) au feu rouge, en cédant le passage aux autres usagers.

Accès interdit aux cycles

Route pour automobile (Interdit aux vélos)

Couloirs bus (autorisés aux cyclistes à Brest)

Zones de circulation apaisée
(Indiquées en jaune sur la carte). Vitesse automobile réduite, cohabitation entre les différents usagers favorisée

Aire piétonne. Priorité aux piétons, le cycliste circule au pas

Zone de rencontre. Priorité aux piétons, même sur chaussée, vitesse limitée à 20 km/h

ZONE 30

Zone 30

Chaussée à voie centrale banalisée ou « chaucidou ». Priorité aux vélos dans les rives latérales tracées au sol

Ici, tout le monde à la vitesse du pas

Ici, tout le monde au pas. Allée piétonne ouverte aux cycles, mais à vitesse modérée.

Voie Verte. Réservée aux piétons et aux cyclistes

PRÉFET DU FINISTÈRE
Liberté Égalité Fraternité

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.